

1. AVANT L'ENTRETIEN

1.1. ENTENDRE DE MANIERE OPTIMALE LA PERSONNE QUI SIGNALA LES FAITS

L'intervenant (travailleur social / psychologue / médecin) qui recueille la parole de la personne qui signale les faits s'assurera :

- de la teneur des faits ;
- de la proximité des faits (date, lieu, circonstances,...) ;
- de l'âge de l'enfant ;
- de la situation familiale de l'enfant ;
- de sa relation avec l'adulte ;
- de son habileté linguistique ;
- de son stade de développement ;
- de sa relation avec le présumé agresseur ;
- de la durée de l'abus ;
- de la fréquence de l'abus ;
- de l'existence d'une intervention des services sociaux ou d'un service d'aide aux victimes ;
- de l'identification de l'auteur présumé et des témoins éventuels ;
- des circonstances du dévoilement (dévoilement spontané ou non ?)
- du contenu des conversations relatives aux faits, notamment les questions qui ont déjà été posées à l'enfant et les réponses qu'il a données ;
- que la personne qui vit avec l'enfant ne parle plus des faits à celui-ci, sauf en cas de déclaration spontanée de celui-ci ;
- d'un accompagnement par une personne ressource ;

1.2. PREPARER L'ENTRETIEN

- fixer rendez-vous avec l'enfant accompagné d'un adulte ;
- choisir le moment opportun (sieste, sortie, etc.) ;
- préparer le plan d'entrevue et en discuter avec son/ses collègues
- s'assurer que la salle d'entretien sera disponible et fonctionnelle ;
- vérifier la salle d'entretien
- être ponctuel ;
- rencontrer l'enfant, vérifier ses besoins primaires avant le début de l'entrevue audio-filmée
- rencontrer l'adulte accompagnant pour s'assurer de l'état émotionnel et psychologique de l'enfant

2. PENDANT L'ENTRETIEN

2.1. CONSTRUIRE ET DEVELOPPER UNE PSYCHOLOGIE DE LA RELATION

- garder l'esprit ouvert et rester objectif ; attention à ne pas vouloir valider sa propre perception ;
- construire un rapport de confiance avec l'enfant; être attentif aux besoins et aux préoccupations de l'enfant ;
- écouter; prêter attention et participer activement à ce que l'enfant dit

- garder une attitude professionnelle et humaniste incluant l'écoute active, l'empathie, l'ouverture, le respect, la volonté de découvrir la vérité, plutôt que de chercher à tout prix à obtenir une confession ;
- savoir conclure ; s'assurer que tous les points ont été abordés et que l'enfant n'a plus rien à demander.

2.2. UTILISER DES COMPETENCES SUSCITANT LE RECIT LIBRE ET SPONTANE

- de préférence être seul avec l'enfant durant l'entrevue audio-filmée
- s'adapter à son vocabulaire, à son rythme ;
- accepter l'absence de réponse à une question : l'enfant ne doit pas donner une réponse pour faire plaisir à l'intervenant ;
- expliquer à l'enfant que l'on fait une investigation pour comprendre ce qu'il pourrait s'être passé mais pas pour juger (établir les règles du jeu) ;
- favoriser les questions ouvertes ou d'invitation ;
- séquencer le récit pour obtenir un maximum d'informations.

2.3. EVITER

- la présence de tiers ayant reçu l'allégation ou étant impliqué dans la cause (problématique intra familiale, divorce, etc...)

2.4. PROSCRIRE

- les questions oui/non, avec sous questions, à choix multiples, de confirmation
- les questions orientées et/ou suggestives
- la répétition des questions durant l'entretien ;
- la répétition des questions d'une entrevue à l'autre ;
- l'utilisation d'objets médiateurs tels que les poupées sexuées, les dessins pré imprimés avec des individus sexués, etc.
- les promesses intenable (« je te promets qu'il ira en prison ... ») ;

3. APRES L'ENTRETIEN

- Assurer la fonction d'orientation vers les services d'aide ;
- Expliquer les différentes procédures dont la procédure judiciaire et informer du lieu où le justiciable peut obtenir de l'information par rapport au traitement de sa plainte.